



PRODUCTEUR

ENTREPRISE

FERMES D'AVENIR

Chiffre d'Affaires (2017)
: *non lucratif* - 21 137,41€
pour la Ferme de la Bourdaisière

Effectif (2017) : 15

Pays (siège social) :
France

Site internet :
<https://fermesdavenir.org/>

Contact :
Marion ENZER
Responsable Pôle
Influence et
Communication
marion@fermesdavenir.org



Une comptabilité adaptée aux fermes agro écologiques avec FERMES D'AVENIR

CONTEXTE

Le modèle économique des fermes agro écologiques présente des charges et des recettes particulières qui ne sont pas visibles selon les conventions classiques de la comptabilité : ces fermes génèrent de nombreux bénéfices pour le territoire, invisibles sur les comptes, mais cela implique des coûts et du temps pour l'agriculteur.

Fermes d'Avenir s'est associé avec COMPTA DURABLE et AUXILIA Conseil pour mettre en place une comptabilité en trois capitaux propres, adaptée à ce genre de fermes.

OBJECTIF(S)

- Mesurer la performance d'une ferme agro écologique, sur des critères de durabilité et de résilience
- Encourager le développement d'exploitation en agro écologie et en permaculture



DÉMARCHE

L'association Fermes d'Avenir s'est associé au cabinet d'experts comptables COMPTA DURABLE et à AUXILIA Conseil pour mettre en place une véritable « comptabilité d'avenir », adaptée au modèle économique des fermes agro écologiques.

Cette nouvelle comptabilité prend donc en compte trois types de capitaux différents :

- Le capital financier, qui correspond à ce que l'on trouve dans une comptabilité classique
- Le capital naturel, qui permet de chiffrer les bénéfices des mesures permettant de préserver la nature (maintien de ses ressources, maintien de la biodiversité, qualité de l'eau préservée ...)

Pour en savoir plus

<https://drive.google.com/file/d/0B-K-TMOrCw6nRDBRNmt5TmtRNG8/view>

<https://fermesdavenir.org/fermes-davenir/pole-influence/compta-davenir>

<https://www.youtube.com/watch?v=V-myyR2kH4>

DÉMARCHE (SUITE)

- Le capital social, qui permet de chiffrer les services apportés à la collectivité grâce à l'activité de la ferme : services d'approvisionnement (légumes, espèces sauvages ...), services de régulation (maintien du climat, épuration de l'eau ...), services culturels (tourisme, éducation, culture ...) et services sociaux (lien social, emploi ...)

Ces trois capitaux propres ne sont pas substituables. Ainsi, la compensation écologique n'est pas prise en compte dans le capital naturel en tant que bénéfice. Il est simplement considéré comme un coût dans le capital financier.

Par conséquent, la « comptabilité d'avenir » permet de voir la création et la destruction de valeur, les coûts (nécessaires) engendrés par des actions de préservation de capitaux et d'estimer les bénéfices écologiques et sociaux non payés.

Trois fermes pilotes de l'association Fermes d'Avenir ont essayé ce nouveau modèle comptable : la ferme de la MARE DES RUFAUX, la ferme de la BOURDAISIÈRE et la ferme AGRO-LOGIQUE DE LAYAT.

Par exemple, pour la FERME DES RUFAUX, l'estimation des bénéfices non-payés s'élève à 7 761€ sur l'exercice comptable. En moyenne, l'étude montre que la performance d'une ferme agro écologique est supérieure de 40% selon ce mode de comptabilité.

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Partenariat avec le cabinet d'experts comptables COMPTA DURABLE et le cabinet AUXILIA Conseil
- Expérimentation sur le réseau de fermes agro écologiques de Fermes d'Avenir pour mettre en pratique la comptabilité en trois capitaux sur des fermes pilotes

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIÈRE
<ul style="list-style-type: none"> • La performance d'une ferme agro écologique est supérieure de 40% avec ce mode de comptabilité • Encouragement pour de nouvelles exploitations agricoles traditionnelles à participer au projet FERMES D'AVENIR 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au développement des fermes agro écologiques et en permaculture • Amélioration de la rentabilité des mesures agro écologiques